

FORMATION

Élaborer le DUERP

(Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques
- Identifier les dangers et évaluer les risques associés
- Établir un plan d'actions de prévention

OUTILS

- Documentation (textes réglementaires, types de risques...)
- Cas pratique : réalisation pratique d'un DUERP (analyse des risques, propositions et plans d'actions)

PROGRAMME

La loi (article R4121-1 du Code du Travail) impose à chaque employeur, quel que soit la taille de l'entreprise, d'évaluer les risques existants en matière de santé et de sécurité au travail pour les collaborateurs. Le DUERP ou Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est le document qui permet à l'entreprise de démontrer sa conformité en la matière.

Ce document doit être mis à jour régulièrement, à minima une fois par an.

L'identification des risques, en les analysant et en les classant objectivement permet de définir les actions de prévention et/ou de lutte à conduire.

- Santé, sécurité
 - Les enjeux, cadre réglementaire
 - Les acteurs de la prévention des risques professionnels
- Mettre en place le Document Unique
 - Le document unique : quel objectif ?
 - Réaliser le document unique : principes, méthodologie et outils
 - Identifier les unités de travail, identifier et analyser les risques
- Les différents types de risques professionnels
 - Accidents de trajet, risque routier, TMS, Risques Psychosociaux (RPS), télétravail...
- L'évaluation des risques professionnels
 - Observation des postes de travail et de leur environnement, identification des dangers, notions d'exposition et de gravité, repérage des mesures de prévention, hiérarchisation des risques
- Élaboration du plan d'actions de prévention
 - Choix des actions à mener et des responsables d'actions, planning d'interventions
- Diffusion dans l'entreprise, implication des acteurs, suivi des actions et mise à jour du DUERP

Moyens Pédagogiques

La formation alterne présentation de fondamentaux théoriques et exercices de mise en situation. Les échanges entre participants et l'expérience du formateur facilitent l'intégration du contenu. Chaque session débute par la revue des points de la session précédente.

Moyens d'encadrement

Formateur ayant une expérience significative en organisation d'entreprise.

Suivi et évaluation des objectifs de la formation

Exercices appliqués pendant la formation.
Attestation de fin de formation : Pour l'obtenir, le stagiaire doit avoir obtenu la note minimale au quizz de connaissances réalisé en fin de formation afin de valider l'acquisition des objectifs de la formation.

Pré-requis

Aucun

Public

Être acteur de la prévention des risques professionnels dans son organisation

Durée

1 jour (7h00) en Présentiel intra-entreprise

Tarif - Frais de déplacements en sus sur justificatifs

- Adhérents
1200€ net / jour

Soit un total de 1200€ net

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro

11 92 19899 92 auprès du préfet de région d'Ile de France